



ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BIBLIOTHÈQUE



Constitue un *handicap*, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Loi « handicap » du 11 février 2005



La bibliothèque départementale de la Manche (BDM) contribue au développement de la lecture publique en apportant ses services et son accompagnement aux bibliothèques et réseaux de bibliothèques du territoire.

Le Département de la Manche a affirmé son intention de proposer à tous les habitants de la Manche, des bibliothèques ouvertes, accueillantes, accessibles à tous sans exclusion, en inscrivant dans son schéma de développement de la lecture publique pour les années 2020-2025, des orientations prioritaires pour œuvrer dans ce sens.

Ce guide pratique a été élaboré par la BDM pour aider les bibliothèques à proposer un meilleur accueil aux personnes en situation de handicap.

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|------|
| HANDICAP VISUEL | P.4 |
| HANDICAP AUDITIF | P.6 |
| HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE | P.8 |
| HANDICAP MOTEUR | P.10 |
| POUR ALLER PLUS LOIN | P.12 |

HANDICAP VISUEL

Le handicap visuel s'échelonne depuis le trouble visuel jusqu'à la cécité complète. Contrairement à une personne aveugle, on ne décèle pas au premier abord qu'une personne est malvoyante. L'usage de la lecture et de l'écriture, le repérage des lieux, les déplacements et l'identification des obstacles et des personnes sont les principales difficultés rencontrées.

SERVICES

- Livres audio
- Livres en braille ou à toucher
- Livres en gros caractères
- Téléagrandisseurs
- Vidéoagrandisseurs
- Livres audio au format DAISY
- Jeux vidéo accessibles

ATTITUDES

- Se présenter en précisant sa fonction
- Parler en face de la personne
- S'adresser à la personne et non à son accompagnateur
- Informer la personne des actions réalisées
- Décrire l'environnement en utilisant la technique du cadran solaire (par exemple "9h, le bureau d'accueil")
- Se déplacer en proposant à la personne votre bras
- Accepter les chiens d'aveugle, sans les déranger ni les appeler

AMÉNAGEMENT

- Bandes de guidage
- Signalétique adaptée (braille, relief, caractères écrits Arial, Helvetica 18 demi-gras)
- Agrandisseurs de textes (Zoomtext)
- Kit souris-claviers
- Tablettes et liseuses
- Loupes
- Machines à lire

ACTIONS CULTURELLES

- Ateliers impliquant le toucher
- Spectacles de contes
- Lectures à voix haute
- Spectacles musicaux

HANDICAP AUDITIF

La déficience auditive se traduit par une diminution totale ou partielle de la capacité à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception. La perte auditive se mesure en décibels par une moyenne sur les deux oreilles :

- Perte de 20 à 70 décibels : il s'agit de personnes malentendantes. La surdité est alors dite « *légère* » si la perte se situe entre 25 à 40 dB et « *moyenne* » pour une perte de 40 à 70 dB.
- Perte supérieure à 70 décibels : il s'agit de personnes sourdes. La surdité est dite « *sévère* » si la perte se situe entre 70 à 90 dB et « *profonde* » pour une perte de 90 dB et au-delà.

La surdité peut apparaître à tous les âges de la vie et présenter un caractère évolutif. Enfin les acouphènes et l'hyperacousie font partie des troubles graves de l'audition et perturbent considérablement la perception et le confort de la personne qui en est atteinte.

ATTITUDES

- Etre attentif
- Parler distinctement
- Parler face à la personne
- Utiliser des phrases courtes
- Proposer de quoi écrire
- Pour orienter la personne, se placer à côté d'elle

SERVICES

- Films (DVD ou en ligne) avec sous-titrages ou audiodescription



- Journal de type ViteLu Sourds (Lilavie) (voir dans la rubrique "Pour aller plus loin")

- Visites de découverte en langue des signes française (LSF) pour des groupes

AMÉNAGEMENT

- Boucle magnétique (et en signaler la présence)
- Visuels clignotants (alarme visuelle)
- Système vélotypie (retranscription écrite intégrale)
- Visio-interprétation (dialogue en temps réel via un interprète en LSF)

ACTIONS CULTURELLES

- Visites d'expositions en LSF
- Lectures en LSF
- Spectacles de mimes
- Projections de films avec sous-titrage ou audiodescription

HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE

Le handicap mental regroupe deux types de déficience : la déficience intellectuelle (comme la trisomie 21) et la déficience cognitive qui correspond à une déficience des capacités fonctionnelles (mémoire, fonctions exécutives...). On parle aussi de troubles de développement pour les dyslexies, dysorthographe, dyscalculies. Le déchiffrage et la mémorisation peuvent être plus ou moins difficiles selon les individus ainsi que le repérage dans le temps et l'espace.

Le handicap psychique n'affecte pas directement les capacités intellectuelles (c'est en cela qu'on le distingue du handicap mental). Le handicap psychique a pour origine une maladie et résulte de troubles très divers incluant névroses, psychoses (schizophrénie, paranoïa, bipolarité...), dépression ou dépendances. Ces handicaps peuvent entraîner des problèmes de concentration et d'attention ainsi que des soucis de communication avec autrui.

L'aide portera principalement sur l'attitude et l'accompagnement.

SERVICES

- Livres "Facile à lire"



- Collections DYS (Dyscool et MOBiDYS chez Nathan, Dys chez Castelmoré, Colibri chez Belin, Délie mes mots chez Auzou, etc.)

ATTITUDES

- Faire preuve de patience, d'écoute et de disponibilité
- Ne pas se formaliser de certaines attitudes
- S'adresser directement à la personne et non à son accompagnateur
- Parler avec des phrases simples
- Vouvoyer et ne pas infantiliser la personne
- Faire appel à l'image, à la gestuelle en cas d'incompréhension
- Dialoguer dans le calme

En cas de crise :

- Rester calme et se montrer rassurant
- Attirer l'attention sur un élément familier
- Mettre une tierce personne (avec son accord) dans la communication

AMÉNAGEMENT

- Signalétique simplifiée (code couleurs ou pictogrammes)
- Espace "Facile à Lire" avec un mobilier attractif
- Lecteurs Daisy
- Documents rédigés avec les règles du "facile à lire et à comprendre" (FALC) : guide du lecteur, consignes...

ACTIONS CULTURELLES

- Ateliers d'arts plastiques
- Spectacles de contes
- Spectacles musicaux

HANDICAP MOTEUR

La déficience motrice se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps. De l'affaiblissement de l'endurance physique à la paralysie, le handicap moteur couvre des réalités différentes.

Le handicap moteur revêt plusieurs formes : les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent se déplacer debout à l'aide d'une ou deux cannes, de béquilles ou de déambulateur ou encore en fauteuil ; celles qui ne peuvent se déplacer qu'en fauteuil sont désignées sous le terme d'usagers en fauteuil roulant (UFR). Ces personnes rencontrent de la fatigabilité dans les déplacements d'autant plus si le parcours est semé d'obstacles comme des marches ou des pentes. L'assistance portera principalement sur la facilitation et la sécurisation des déplacements.

SERVICES

Tous les services et collections sont adaptés, en veillant à faciliter leur accès

ATTITUDES

- S'assurer que les espaces soient suffisamment larges, dégagés et libres de tout obstacle
- Mettre à disposition des assises de repos et des fauteuils roulants
- Ne pas prendre appui sur le fauteuil roulant d'une personne
- Pour accompagner une personne en fauteuil, veiller à ne pas la déséquilibrer
- Pour échanger avec une personne en fauteuil, il est préférable de se placer à sa hauteur

AMÉNAGEMENT

- Ouverture automatisée
- Rampes d'accès
- Banque d'accueil avec une partie plus basse (0.72 m) permettant le passage des roues de fauteuil
- Espaces suffisamment larges entre les rayonnages : 150 cm
- Étagères à hauteur entre 90 et 130cm
- Places de stationnements réservées
- Sanitaire équipé avec barre d'appui latérale et lavabo à hauteur inférieure à 70cm
- Supports de livres : lutrins
- Equipements informatiques adaptés (logiciel de prédiction de mots, claviers ergonomiques, etc.)

ACTIONS CULTURELLES

Toutes les actions culturelles sont adaptées, en veillant à faciliter leur accès

POUR EN SAVOIR PLUS ...

... SUR LE HANDICAP EN GENERAL

- Guide pratique Culture et Handicap du Ministère de la Culture

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite-2007>

- Guide pratique de l'accessibilité de l'Unapei

<https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/GuideAccess.pdf>

- Bibliothèques inclusives

<https://bibliotheques-inclusives.fr>

- Handicap Normandie

<http://www.handicap-normandie.org>

- Journaux accessibles produits par Lilavie

<https://www.lilavie.fr/> (journal info-fax)

- Blog accessibib de l'association des bibliothécaires de France

<https://accessibibabf.wordpress.com>

- Espace en ligne Alphabib de la Bibliothèque publique d'information BPI

<https://pro.bpi.fr/cohesion-sociale/alphabib>

... SUR LE HANDICAP VISUEL

Bibliothèques sonores :

- association Valentin Haüy

<https://www.avh.asso.fr>

- plateforme PLATON

<https://exceptionhandicap.bnf.fr/platon-web>

Actions culturelles :

<https://www.cite-sciences.fr/fr/ma-cite-accessible/deficients-visuels/>

... SUR LE HANDICAP AUDITIF

Equipement appareil :

Boucle magnétique

<https://okeenea-produit.com/collections/boucle-magnetique>

Actualités et informations :

- Page du PAM

<https://www.facebook.com/Pamdeafs/>

... SUR LE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE

- Sur les troubles "DYS" (adaptation des textes)

<https://accessidys.org>

Association pour le Développement des Aides Pédagogiques et Technologiques

<https://www.ladapt.net>

Une référente "accueil des publics" au sein de la bibliothèque départementale de la Manche peut vous accompagner dans vos projets et répondre à vos questions.

Contactez votre référent de secteur.

